

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'INFORMATIONS GENERALES N° 392 DU JEUDI 07 AOÛT 2025 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA: 500



Inondations meurtrières à Conakry

Les solutions proposées par un spécialiste des ponts et chaussées



P.2

Edito à vue d'Aigle

Cap sur le 21 Septembre !

En Guinée, l'on s'achemine irrésistiblement vers la tenue du référendum pour doter le pays d'une nouvelle Constitution. Après en avoir fixé la date, le lundi 04 août 2025, le président de la transition, le général d'Armée Mamadi Doumbouya, a convoqué le corps électoral pour ledit scrutin référendaire du 21 septembre prochain. Les urnes seront ouvertes de 7H à 18h pour permettre aux Guinéens électeurs de se prononcer sur le projet de nouvelle constitution, en votant "OUI" ou "NON".

Zogota

P.3



13 ans après le massacre, aucune réparation malgré la décision de la CEDEAO

UFDG

P.4



Souleymane Souza Konaté tacle Alhoussein Mankanera Kaké

Transition

P.5



Mankanera revient sur ses rapports avec Alpha, Cellou et Mamadi

Fodé Oussou à propos des inondations
« L'État doit prendre ses
responsabilités... »

P.5

Médias

P.3

**Vers la renaissance de télé web en
Guinée ?**

ARPT

P.3

**Cérémonie d'hommage au DGA de l'ANSSI,
une des victimes des inondations**

Édito à vue d'aigle



Cap sur le 21 Septembre !

En Guinée, l'on s'achemine irrésistiblement vers la tenue du référendum pour doter le pays d'une nouvelle Constitution. Après en avoir fixé la date, le lundi 04 août 2025, le président de la transition, le général d'Armée Mamadi Doumbouya, a convoqué le corps électoral pour ledit scrutin référendaire du 21 septembre prochain. Les urnes seront ouvertes de 7H à 18h pour permettre aux Guinéens électeurs de se prononcer sur le projet de nouvelle constitution, en votant "OUI" ou "NON".

A rappeler que le projet de nouvelle constitution a été remis officiellement au président de la transition, le général d'armée Mamadi Doumbouya le 26 juin 2025. C'était au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée au Palais Mohammed V en présence des membres du CNRD, des membres du CNT, des membres du Gouvernement, des présidents d'institutions républicaines et leaders religieux, mais qui a

été boudée par certains acteurs sociopolitiques opposés à la façon dont la transition est conduite par le tombeur d'Alpha Condé. L'heure est désormais à la vulgarisation de ce texte fondateur aux quatre coins du pays.

Pour les Forces vives de Guinée, auxquelles appartiennent le RPG d'Alpha Condé, l'UFDG de Mamadou Cellou Dalein Diallo et l'UFR de Sidya Touré, cette constitution rédigée par le CNT est taillée sur mesure pour maintenir au pouvoir l'homme qui a évincé le champion du RPG Arc-en-ciel le 5 septembre 2021. Les partisans des autorités actuelles n'entendent pas les choses de cette façon. Pour eux, cette constitution serait plutôt impersonnelle et elle va nous ressembler et nous rassembler sur le vaste chantier de reconstruction de notre pays au triple plan politique, économique et social.

Au lendemain du coup d'Etat qui l'a porté à la présidence guinéenne, l'ancien commandant du Groupement des Forces spéciales a promis et juré d'organiser des élections libres et transparentes, de la base au sommet (communales, législatives, présidentielle), pour remettre le pouvoir aux civils. Des élections auxquelles aucun membre d'un organe de la transition (président de la transition, CNRD, CNT, Gouvernement de transition) ne devrait être candidat. Depuis quelque temps, il est ouvertement accusé par ses opposants de vouloir s'accrocher au pouvoir contre la majorité des Guinéens. En attendant les législatives et la présidentielle, le compte à rebours est lancé pour le référendum constitutionnel fixé au 21 septembre prochain. La question que beaucoup se posent est de savoir si le "Oui" va l'emporter, comme le souhaitent les soutiens inconditionnels du CNRD et de son président, qu'ils présentent comme l'homme à même de faire l'affaire de la Guinée et des Guinéens. Attendons de voir...

Kéfina Diakité

INTERVIEW

Inondations meurtrières à Conakry

Les solutions proposées par un spécialiste des ponts et chaussées

La saison des pluies est synonyme de catastrophes depuis maintenant des années en Guinée mais surtout dans le grand Conakry. Les dernières pluies qui se sont abattues sur le grand Conakry ont endeuillé de nombreuses familles et ont causé de dégâts matériels considérables. De l'avis d'un ingénieur des ponts et chaussées, l'homme est à la base de ce qu'il subit. Balla Moussa Konaté, soulève assez de choses contre notre environnement qui poussent parfois la nature à se fâcher contre la population.



L'Aigleinfos : Comment réagissez-vous aux cas d'inondations qui frappent en cette saison des pluies en Guinée particulièrement à Conakry où on déplore souvent des cas de morts ?

Balla Moussa Konaté : En réalité c'est la suite logique de tout ce qu'on connaît depuis plus de dix ans. Le grand Conakry est une zone naturellement pluvieuse avant que l'homme ne s'installe sur cette partie. Mais quelle que soit la densité de la population et de nos activités, tant que nous avons la capacité de nous mettre en harmonie avec la nature, autrement dit de ne pas toucher ce qui est intouchable, il y aura moins de problèmes, je dis bien moins de problèmes parce que les aléas de la nature aussi sont là. Quand vous voyez ces comportements inciviques des populations, quand vous regardez un peu dans le sens technique et organisationnel qu'on a pas encore des unités appropriées pour faire la gestion des déchets solides et liquides ; quand vous voyez qu'on n'a même pas un plan directeur d'assainissement en eau fluviale ou des exutoires, cela ne peut que nous conduire à ces conséquences. Tous les dégâts qu'on a enregistrés avec la destruction des maisons souvent sur la voie des voies des eaux ou des

voies naturelles.

L'Aigleinfos : Donc vous êtes comme la plupart des autres spécialistes et même des simples citoyens qui pensent que ce sont les constructions anarchiques qui sont à la base de ces inondations ?

Balla Moussa Konaté : Il y a des inondations naturelles et des inondations artificielles. La première est à la base dégâts que nous connaissons. Quand vous regardez sous le pont de Gbessia, le bassin qui s'y trouve a été créé par nous pour pouvoir faire passer nos véhicules là-bas. Mais est-ce qu'il est prévu des mesures pour ne pas que nous-mêmes nous soyons tenaillés par notre propre création ? On a complètement dérangé la nature de sorte que les eaux ne savent plus où aller. Quand maintenant c'est le dérèglement climatique qui vient s'ajouter, ça trouve déjà que des facteurs favorisant l'inondation sont là.

L'Aigleinfos : Que pensez-vous des initiatives prises par le gouvernement pour faire face à ces cas de sinistrés ?

Balla Moussa Konaté : Tant qu'on peut de bonnes choses pour assister ces sinistrés dans la nécessité, c'est une bonne chose. Cependant, on

ne doit pas se limiter à la résignation pour qu'à chaque fois qu'il soit obligé d'intervenir. Évitions que les gens soient sinistrés. C'est pourquoi nous devons avoir assez de réflexions positives.

L'Aigleinfos : Quelles solutions proposez-vous pour minimiser ces catastrophes ?

Balla Moussa Konaté : Il faut qu'on évite de produire moins et réutiliser ces déchets, trouver des solutions contre les déchets plastiques

L'Aigleinfos : Merci à vous Monsieur Balla Moussa Konaté, Ingénieur des ponts et chaussées !

Balla Moussa Konaté : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

Lisez le journal numérique sur le site



Votre site indépendant d'information tous azimuts.



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018

Siège : Quartier Bambeto, Secteur: Taranya, Commune de Ratoma, sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée

E-mail : laigleinfosgn@gmail.com

Tél: (+224) 621 93 53 88

Fondateur & Administrateur Général Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité

Tél. +224 621 93 53 88 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53

Directeur de Publication: Amadou Sadjo Diallo

Rédacteur en Chef: Sékou Condé

Secrétaire Général de la Rédaction: Sammel M'Bemba

Comité de Rédaction: Sammel M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjo Diallo, Moussa Thiam, Boéboé Béavogui, Abdoulaye Durack Bangoura

Stagiaire: Mamadou Oury Bah

Service Commercial, Marketing, Abonnement, Annonces et Pub:

Oumar Kabirou Kaba 654 75 56 50

Chef PAO: Abdoulaye Durack Bangoura

Imprimeur: Alseny Camara 628066445

Imprimerie: Imprimerie Lanyi

Distribution: L'Aigle Infos/Maison du Livre

Mise en page: CMP-GAMS 629106363

Photographe: Moustapha Camara

Édité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

INTERVIEW

Zogota

13 ans après le massacre, aucune réparation malgré la décision de la CEDEAO

Dans la nuit du 03 au 04 août 2012, il y a treize ans jour pour jour que les paisibles citoyens de Zogota ont été réveillés par des coups de feu. Une agression qui a causé des morts et laissé plusieurs familles endeuillées sans compter le nombre de maisons incendiées par des forces de défense et de sécurité sans les protéger. Depuis cet événement douloureux, la plupart des victimes et parents des victimes n'ont jamais su se remettre à l'endroit à cause du choc engendré. De nombreuses batailles judiciaires ont été menées, et malgré la condamnation de l'Etat guinéen, il n'y a jamais eu gain de cause. Dans un entretien avec votre quotidien, Me Frédéric Foromo Loua, défenseur des droits de l'homme et un des avocats de ces victimes, s'insurge contre l'inaction des autorités guinéennes. Cependant, il ne baisse pas les bras tant que justice n'est pas rendue.



L'Aigleinfos : Cela fait ce 04 août 13 ans depuis que les massacres de Zogota ont eu lieu. Quel souvenir gardez-vous de cette date ?

Me Frédéric Foromo Loua : C'est une date très triste. Une date qui n'est pas honorable pour notre pays parce que dans la nuit du 03 au 04 août 2012,

les forces de défense et de sécurité guinéenne ont investi le village de Zogota et ont procédé à l'assassinat de ces paisibles citoyens, brûlé des cases et maisons, et même faire emprisonner certains otages.

L'Aigleinfos : Treize ans depuis que cet événement malheureux et douloureux s'est

passé dans cette région forestière. Dans quel état se trouvent ces victimes et parents des victimes de cet événement ?

Me Frédéric Foromo Loua : A la suite de ce drame, une plainte avait été déposée auprès du tribunal de première instance de N'Zérékoré et à la suite d'une

telle plainte il y a eu l'ouverture d'une information judiciaire. Très malheureusement, le dossier n'a pas évolué pendant huit ans. Finalement on a saisi la cour de justice de la CEDEAO qui a rendu un arrêt de condamnation de l'Etat guinéen. Au jour d'aujourd'hui, les victimes n'attendent que l'exécution de cet arrêté-là, pour réparer le tort qui leur a été infligé de façon injuste.

L'Aigleinfos : En Novembre 2020, l'Etat guinéen a été condamné par l'instance suprême de la CEDEAO au paiement de plus de 460.000 dollars en réparation des préjudices causés aux victimes. Quelle la situation à ce niveau ?

Me Frederic Foromo Loua : C'est à peu près quatre milliards de francs guinéens de condamnation. En plus du fait que l'Etat mette en œuvre pour rechercher les auteurs et complices de ces graves violations des droits de l'homme et les juger mais comme vous le savez l'arrêt n'a pas été expliqué de façon régulière à l'Agent judiciaire qui est la porte d'entrée en pareille cir-

constance.

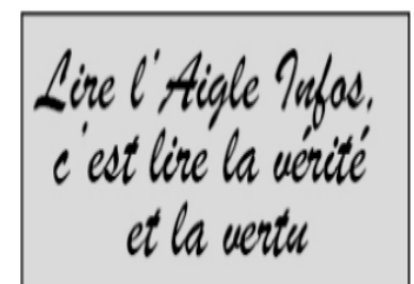
L'Aigleinfos : Quels autres recours avez-vous pour mettre pression sur l'Etat afin d'obtenir réparation ?

Me Frédéric Foromo Loua : Nous allons continuer les plaidoyers mais cela n'exclut pas d'autres voies de recours tels qu'à l'étranger pour que l'Etat soit contraint à payer ce montant qui vient réparer des préjudices infligés à cette communauté.

L'Aigleinfos : Merci à vous Me Frédéric Foromo Loua, Directeur exécutif de l'ONG Mêmes Droits pour Tous !

Me Frédéric Foromo Loua : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D



ARPT

Cérémonie d'hommage au DGA de l'ANSSI, une des victimes des inondations

Le vendredi 1er août 2025, un vibrant hommage a été rendu à Ibrahima Kalil Keira, directeur général adjoint de l'ANSSI, une des nombreuses victimes des récentes inondations à Conakry. C'est le siège de l'ARPT qui a servi de cadre à la cérémonie d'hommage, en présence des proches, collègues et hauts responsables de l'État.



« À l'oraison funèbre que nous composons aujourd'hui, se dessine aussi le rôle d'un héritage. Celui de l'excellence, de la droiture et d'un travail bien fait. Car ce que Ibrahima Kalil nous laisse, ce n'est pas seulement une œuvre, mais une inspiration. Hier, lors de nos échanges, nous avons convenu de faire une proposition qui vient du cœur à Madame la Ministre. Pour quelqu'un qui a œuvré pratiquement toute sa vie pour son travail, pourquoi ne pas créer un Prix annuel Ibrahima Kalil Keira pour la cybersécurité ? Nous attendons la validation de Mme la Ministre. Cette idée est née du cœur de l'ensemble des

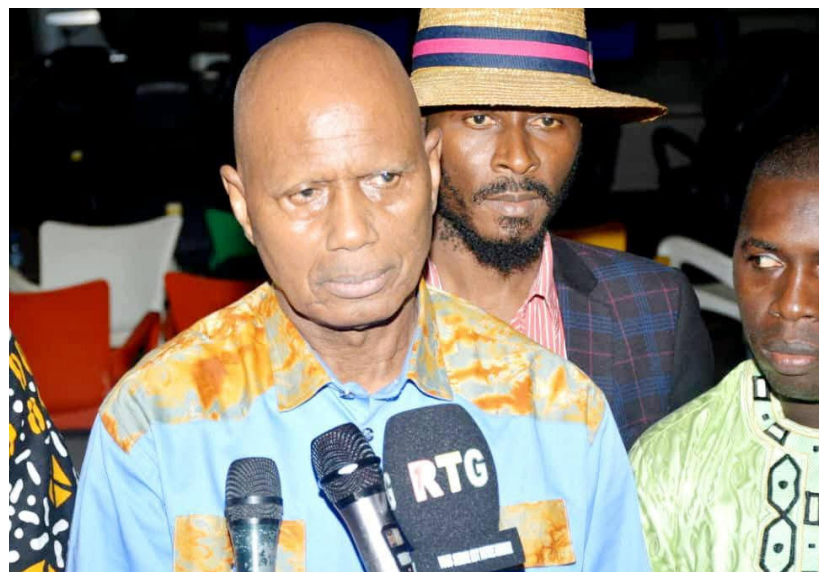
travailleurs que nous avons rencontrés. Il y avait une deuxième proposition : le lancement d'un fonds documentaire numérique Ibrahima Kalil Keira sur la gouvernance de la cybersécurité en Afrique. Je pense que ceux à qui nous nous sommes adressés ne trouveront aucune objection pour continuer à perpétuer l'œuvre laissée par le jeune Ibrahima Kalil Keira », a déclaré à cette occasion Ousmane Camara, représentant du syndicat. Quant au directeur général de l'ANSSI, Famo Youla, il a salué la mémoire d'un acteur clé du renforcement de la sécurité numérique en Guinée. « L'ANSSI pleure l'un de ses piliers. Un artisan rigoureux et dévoué à la sécurité numérique nationale. Nous perdons bien plus qu'un cadre supérieur. Nous perdons une conscience professionnelle, une intelligence fine, un homme de méthode et de vision... », dira-t-il.

Mamadou Oury

Médias

Vers la renaissance de télé web en Guinée ?

Introduite par le Syndicat des Professionnels de la Presse de Guinée (SPPG), l'Union Nationale des Télé Web de Guinée (UNATEL-WEBGUI) a été reçue le lundi 4 août 2025 par la Haute Autorité de la Communication (HAC).



L'objectif de cette rencontre était d'échanger afin de trouver des solutions alternatives en attendant une réglementation suffisante de ce nouveau segment du paysage médiatique en Guinée.

Dans son discours introductif, le Secrétaire Général du SPPG a d'abord remercié la HAC pour son esprit d'ouverture avant d'exprimer son souhait de voir cette rencontre déboucher sur un terrain d'entente.

Sékou Jamal PENDESSA a rappelé que le SPPG et l'UNATEL-WEBGUI ont eu un mois de travail rigoureux pour élaborer la liste des télé Web animées par

des journalistes professionnels en harmonie avec la dynamique d'assainir la presse guinéenne. Prenant la parole à son tour, le président de l'UNATEL-WEBGUI aussi s'est réjoui de la tenue de cette rencontre proposée par le SPPG et acceptée par la Haute Autorité de la Communication (HAC). Moustapha Cissé est revenu sur la mission principale de ces télé web guinéennes qui, de nos jours, cumulent plus de 3 millions d'abonnés. Il a ensuite rassuré l'instance de régulation que ces télévisions numériques, gérées par des professionnels, œuvrent pour informer la popu-

lation dans le respect des règles d'éthique et de déontologie du journalisme.

En réponse, le président de la Haute Autorité de la Communication, après avoir écouté les différentes interventions, a invité les promoteurs des web TV à se conformer aux exigences légales avant de leur prodiguer d'autres conseils utiles de journaliste expérimenté.

Pour Boubacar Yacine Diallo, il est nécessaire d'assainir le secteur de la presse afin de distinguer les vrais journalistes des imposteurs.

Pour ce faire, a-t-il insisté, ces nouveaux médias doivent faire preuve de rigueur envers eux-mêmes.

Répondant aux inquiétudes concernant la reconnaissance juridique des télé web en Guinée, le président de la HAC s'est dit très optimiste quant à la prise en compte réelle de ces nouveaux médias dans les prochaines lois relatives à la liberté de la presse

Samuel Demba. D



AG de l'UFDG

Les vérités de Fodé Oussou Fofana sur la transhumance politique

L'UFDG a tenu son assemblée générale le samedi 02 août 2025. A cette occasion, son vice-président, Dr Fodé Oussou Fofana, a dit tout le mal qu'il pense de ceux qui ne font pas preuve de constance et de loyauté dans leur combat politique.



«Le thème que j'ai choisi aujourd'hui est essentiellement basé sur la politique et la dignité entre conviction et compromission. Il y a des mots qui nous élèvent, des mots qui nous rappellent qui nous sommes et pourquoi nous nous battons. La politique et la dignité font partie de ces mots-là. Faire de la politique, ce n'est pas courir après des postes, ce n'est pas céder aux appels du pouvoir ni vendre ses principes aux plus offrants. Faire de la politique, c'est s'engager, c'est croire à une vision, c'est défendre des idées, un idéal, un peuple. Cela n'a de la valeur que si c'est fait avec dignité. La dignité, c'est cette capacité de dire non, même quand le pouvoir fait miroiter les privilèges. C'est refuser de trahir ses camarades, ses électeurs, son parti,

pour quelques honneurs passagers. C'est se tenir debout, quand le soleil se couche, pour ne rien avoir. Alors je vous demande, que vaut un poste ministériel s'il est obtenu au prix de la trahison ? Cela revient à renier des années de combat, à tourner le dos à ceux qui vous ont soutenus, à piétiner la confiance des militants pour satisfaire une ambition personnelle. Ce n'est pas une victoire, c'est une défaite morale. C'est une tâche qui colle à la mémoire longtemps après les projecteurs se sont éteints. Mais il ne s'agit pas ici de condamner des individus, il s'agit de préserver un cap, une éthique et une ligne. Une démocratie solide ne se construit pas sur les reniements et les petites manœuvres, elle se construit sur la fidélité, la loyauté,

même dans la diversité », a martelé Dr Fodé Oussou Fofana. Aux militants de l'UFDG, il dira ceci : « À vous militants fidèles, engagés et courageux, vous êtes l'âme de ce parti, vous êtes notre boussole, vous êtes la preuve que l'UFDG n'est pas une machine électorale, mais c'est un mouvement d'idées, de principes et de dignité. À ceux qui résistent aux sirènes du pouvoir, tenez bon. À ceux qui doutent encore, rappelez-vous que le pouvoir est éphémère, mais la conscience, elle, ne vous quitte jamais. Soyez fiers de notre parti, soyez fiers de notre combat, et surtout, restez dignes, car on peut perdre tout, on peut perdre une élection, sans perdre son honneur, mais on ne revient jamais indemne d'une trahison. Monsieur le vice-président, mesdames, messieurs, nous le disons clairement, ici, que la base de l'UFDG, ce n'est pas Kalémoudou, ce n'est pas Fodé Oussou, la base c'est les militants. À l'UFDG, on peut débaucher des cadres, on peut débaucher les militants, on peut débaucher qui on veut, mais à l'UFDG, on ne peut pas débaucher les militants...»

Mamadou Oury

Lire l'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu

CRIEF

Bientôt le bout du tunnel pour Amadou Damaro Camara

Dans les conditions normales, l'ex-président de l'Assemblée nationale du régime Condé, Amadou Damaro Camara, devrait recouvrer sa liberté au mois de septembre prochain.



Pour rappel, c'est avec le propriétaire des tours siamoises de Kakimbo, Cheng Jiin-Suey alias Kim, et l'ancien premier questeur de l'Assemblée nationale (Michel Kamano) qu'il a été poursuivi pour le détournement présumé de 15 milliards de francs guinéens destinés à la construction du nouveau siège du Parlement guinéen, à Koloma. Le 2 décembre 2024, l'on s'en souvient, la chambre du jugement de la CRIEF a condamné les trois accusés comme suit: Amadou Damaro Camara à 4 ans de prison ; Kim à 1 an de prison assorti de sursis ; Michel Kamano à 5 ans de prison. Un jugement qui sera réformé le 22 mai 2025 par la chambre des appels. Kim a été renvoyé des fins de la poursuite pour les faits de corruption. Quant à Amadou Damaro Camara, il a été déclaré coupable de détournement de deniers publics

et de corruption assimilée. Il a été condamné à 3 ans et 6 mois de prison, au paiement d'une amende de 5 millions de francs guinéens, et à 1 milliard de francs guinéens à titre de dommages et intérêts. La cour a également ordonné la mainlevée sur tous ses biens. Michel Kamano, absent du pays depuis plusieurs mois, a été condamné à 5 ans de prison, au paiement d'une amende de 10 millions de francs guinéens, à 5 milliards de francs guinéens à titre de dommages et intérêts, à la confiscation de ses biens. Un mandat d'arrêt a été décerné contre lui. Au regard de ce qui précède donc, Amadou Damaro Camara devrait sortir de prison en septembre prochain, pour le plus grand bonheur de ses avocats et de ses proches.

Kéfina Diakité

UFDG

Souleymane Souza Konaté tacle Alhoussein Makanera Kaké

Souleymane Souza Konaté est coordonnateur de la Cellule de Communication de l'UFDG et président de la Commission Communication de l'ANAD. Dans une tribune publiée dans la presse et intitulée "Qui peut sauver Makanera, le naufragé ?", n'a pas mis de gant pour tirer à boulets rouges sur Alhoussein Makanera Kaké, ancien ministre de la Communication sous Alpha Condé.



« On a trop longtemps épargné notre mépris à Makanera Kaké, ce qui l'a conforté dans l'illusion d'être intouchable. Aujourd'hui, la vérité éclate au grand jour : il vacille et se révèle sous son vrai visage. Dans une réaction désespérée à un portrait largement diffusé, il a, une fois de plus, manqué l'occasion salutaire de se taire. Fidèle à sa méthode, il tente de se blanchir en accusant. Il ne nie aucun des faits accablants qui

lui sont reprochés, mais cherche à se fondre dans la masse des Guinéens, comme s'il n'était pas le champion incontesté des trahisons et des compromissions. Il prouve ainsi qu'il n'est pas libre, mais bien à la merci de ceux qui l'achètent à bas prix. Frustré, en colère d'être devenu la risée publique, il récolte ce qu'il a semé. Il a choisi d'être un paria : il ne peut donc se plaindre d'être rejeté. S'agissant de Cellou Dalein Diallo, ses attaques relèvent d'une

obsession sans fondement, indignes d'un homme que ni l'âge ni le temps n'ont grandi. Pourtant, il reconnaît lui-même la longévité exceptionnelle de Cellou Dalein au sein du gouvernement du Général Lansana Conté, connu pour son exigence envers ses collaborateurs. Si Conté lui a maintenu sa confiance jusqu'au bout, c'est qu'il croyait en sa loyauté et en sa compétence. Ceux qui ont connu cette époque en témoignent : Cellou Dalein Diallo a toujours assumé avec dignité son passage au service du Président Conté, qui voyait en lui un successeur potentiel. En politique, Cellou y est allé avec l'appui du « président-paysan », sans jamais le renier. Peut-on en dire autant de Makanera, maître en retournement de veste ? Il est devenu le symbole du reniement et du mercenariat politique, toujours prêt à se vendre au plus offrant. Obsédé par l'argent, il tente de revivre, par procuration, une jeunesse révolue. Contrairement à lui, Cellou Dalein n'a jamais été éclaboussé

par un scandale. Même ses adversaires peinent à lui trouver des casseroles. Alors que d'autres ont amassé des fortunes en quelques mois, lui a servi l'État jusqu'au poste de Premier ministre sans s'enrichir. Qui oserait affirmer le contraire ? Pendant que les détournements de fonds publics atteignent aujourd'hui des sommets effarants, Makanera, si prompt à jouer les justiciers, garde un silence complice. Peut-être parce qu'il a « la bouche pleine » ? Ou parce qu'il obéit à la main qui le nourrit ? Il s'offusque du recours de Cellou Dalein à un prêt bancaire, pourtant accessible à tout citoyen solvable. Ceux qui vivent des deniers publics ou aux crochets d'autrui peinent à comprendre qu'on puisse bâtir un patrimoine avec ses propres revenus. Makanera, lui, a construit sa maison en toute illégalité dans une zone inappropriée. Chaque saison des pluies, sa résidence se transforme en piscine. En bloquant l'écoulement des eaux, il met en danger des citoyens. L'État devrait le déguerpir. Qu'il nous explique donc ces « cadeaux » qu'il reçoit en échange de services médiocres. Comment appeler cela, sinon de la corruption ? Il l'a lui-même avoué : « Ma bouche est ma plantation. » Il se revendique porte-voix rémunéré et politicien alimentaire. Pour

lui, servir la Guinée, c'est la salir à travers ses propos haineux et ses actes nuisibles. Dans un État de droit, il serait déjà sous les verrous. Mais il profite d'une impunité qui l'encourage à persister dans la calomnie, l'insulte et l'incitation à la haine. Ce temps est révolu. Le silence complice ne sera plus. Il recevra désormais la réponse qu'il mérite. Le peuple ne supportera plus ce mal commun. Dernier fait révélateur : un bienfaiteur, qui lui avait ouvert ses bureaux et confié la direction d'un mouvement, vient de l'expulser sans ménagement. Pourquoi ? Parce qu'il l'a trahi. Une fois introduit auprès des autorités, il n'avait plus besoin de son mentor. Makanera ne connaît ni fidélité ni reconnaissance. Il devra désormais accepter qu'il existe, dans ce pays, des hommes comme Cellou Dalein Diallo : respectés, écoutés, plébiscités. Et cela lui est insupportable. Depuis longtemps, Makanera croupit dans la poubelle de l'Histoire. Il y reste coincé, seul, abandonné de tous. Et là, il est à sa place. », a écrit Souleymane Souza KONATÉ, coordonnateur de la Cellule de Communication de l'UFDG et président de la Commission Communication de l'ANAD.

Kéfina Diakité

Transition

Makanera revient sur ses rapports avec Alpha, Cellou et Mamadi

L'ancien ministre de l'Information et de la Communication se dit prêt à tout pour la cause du Général Mamadi Doumbouya, président de la transition. Alhoussein Makanera Kaké a réaffirmé ce soutien indéfectible au président du CNRD lors d'une conférence qu'il a animée le vendredi 1er août 2025, au siège de la Synergie Général Mamadi Doumbouya 2025, à Kaloum. De Cellou Dalein Diallo à Mamadi Doumbouya en passant par Alpha Condé, le Coordinateur des mouvements de soutien a tenu à éclairé la lanterne de ses détracteurs sur les collaborations entretenues avec ceux-ci.



Le soutien du président du Front National pour la Démocratie au président de la transition ne fait aucun doute. Alhoussein Makanera Kaké se dit même prêt à tout pour défendre ses convictions.

« Ce que j'ai vu avec le général Mamadi Doumbouya, même s'il faut traverser le feu pour aller le soutenir, je le soutiendrai. J'ai été même écœuré quand j'ai vu certains réduire tout le combat que

nous menons à la recherche d'un petit décret », a-t-il exprimé. Qui de mieux que M. Makanera pour soutenir le Général ? En tout cas, il ne manque pas de mots pour démontrer ses convictions.

« Je suis triplement synergie. J'ai une ONG, Ndimboré, membre de la synergie. J'ai un parti politique, Front National pour le Développement, membre de la synergie et je suis en même temps coor-

dateur général de la synergie », a-t-il rappelé.

Pour l'ancien parlementaire, le combat qu'il mène est avant tout porté par le peuple.

« Notre combat pour le général Mamadi Doumbouya, d'ailleurs pas pour lui, pour le peuple de Guinée. C'est parce que lui, il fait l'affaire de la Guinée. Tous les projets qui semblaient être utopiques, irréalisables, en trois ans, il a réalisé ça. Mais on cherche quoi ? Ce n'est pas le bonheur du peuple ? Il nous a donné ce bonheur-là. On peut être heureux sans être président, on peut être heureux sans être ministre. Le meilleur Guinéen, c'est celui qui est meilleur à son poste plus que tous les autres à leurs postes. Ça peut être même un simple menuisier. Et d'ailleurs, le bonheur, ce n'est pas dans les postes ou dans la fortune, c'est dans l'âme ». Makanera dit être le politicien le plus constant de la Guinée. Bien avant les années 90, dit ce politique, il n'a jamais cédé à la facilité ni aux privilèges.

« Sortez-moi un seul leader de parti politique en Guinée qui soit plus constant que moi, même

dans ce que vous appelez constance. Je suis le seul homme politique guinéen qui a commencé le combat avant même 1990. Jusqu'à l'arrivée de cette opposition au pouvoir, je n'ai même pas rencontré un ministre », a-t-il dit. De sa nomination en tant que Ministre de l'Information et de la Communication sous le régime Condé, il a fait des révélations qui ont conduit à sa démission de ce gouvernement.

« J'ai été nommé ministre à moins de deux ans. Quand nous n'avons pas été d'accord sur la gestion financière et des ressources humaines, j'ai rédigé ma lettre de démission. Je suis allé la remettre à Kiridi Bangoura, à travers ma fille. Le président m'a ensuite convoqué à Sékhoutouréya. Je lui ai dit que je ne pouvais pas jouir des avantages de ministre pendant qu'on envoie des innocents en prison »

Démissionnaire et radié du RPG, il a rejoint l'opposition, dont le chef de file était le président de l'UFDG.

« Je vais dans l'opposition. Mais ce qui est étonnant, je discute

avec Cellou Dalein Diallo. Il me demande d'intégrer son parti. Je dis non. Aujourd'hui, on a un adversaire commun [Alpha Condé]. Je peux faire chemin avec vous, mais je ne vais pas intégrer votre parti », a rappelé le Coordinateur de la SGM2025.

Ce point de désaccord entre ces deux, a été le point de divorce. Il estime d'ailleurs que la popularité de Cellou Dalein dans la classe politique guinéenne est une injustice à l'égard de son expérience politique.

« Celui qui vient en 2007 dans l'opposition devient propriétaire de l'opposition à ma place ? C'est répugnant. Moi, j'étais opposant depuis 1990 »

Dans cette longue conférence de presse, l'ancien ministre a réaffirmé son soutien sans condition en faveur d'une éventuelle candidature du président de la transition.

« D'abord, je vous dis : Doumbouya acceptera d'être candidat. C'est pourquoi je lui ai demandé d'être candidat. Quand on est président, on ne s'appartient plus. On appartient à la nation », a-t-il martelé.

Samuel Demba. D

Guinée

L'opposition dénonce l'usage des moyens de l'État pour soutenir le «oui» au référendum sur la Constitution

En Guinée, l'opposition dénonce l'utilisation des moyens de l'État pour la campagne du « oui » au référendum sur le projet de nouvelle constitution. Dans un décret lu le lundi 4 août, le président de la transition a convoqué le corps électoral pour le 21 septembre 2025. Ce qui entérine la date du référendum plusieurs fois repoussé depuis la prise du pouvoir par Mamadi Doumbouya en 2021. Dans cette perspective, le gouvernement a entamé une campagne de vulgarisation du contenu de ce projet depuis quelques semaines partout en Guinée. Mais, cet exercice de vulgarisation suscite la polémique.



En Guinée, des tee-shirts, des casquettes floqués « oui », des rassemblements et des messages d'appel à la participation au référendum sur les médias d'État se succèdent à travers le pays. Depuis un mois, Conakry comme les principales villes guinéennes vivent au rythme de la vulgarisation du projet de nouvelle constitution.

Mais pour Souleymane Souza Konaté de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée, principal parti d'opposition, il ne s'agit pas d'une simple campagne de sensibilisation. « Sous couvert de vulgarisation du projet de constitution, notre administration

publique est mobilisée pour une campagne déguisée en faveur du « oui », au profit d'une promotion du maintien du général Doumbouya au pouvoir. Aucun débat sérieux sur le contenu du texte constitutionnel proposé aux Guinéens ».

Le Conseil national de la Société civile guinéenne, rejette ces accusations, par la voix de son président, Gabriel Haba. « Ils ont le droit de critiquer le processus, mais je les invite à rester dans la compréhension et dans la critique objective. Aujourd'hui, je n'ai pas de preuve qui démontrent que les moyens de l'État sont en train d'être utilisés de façon déguisée, d'avoir utilisé les moyens pour aller faire des campagnes ».

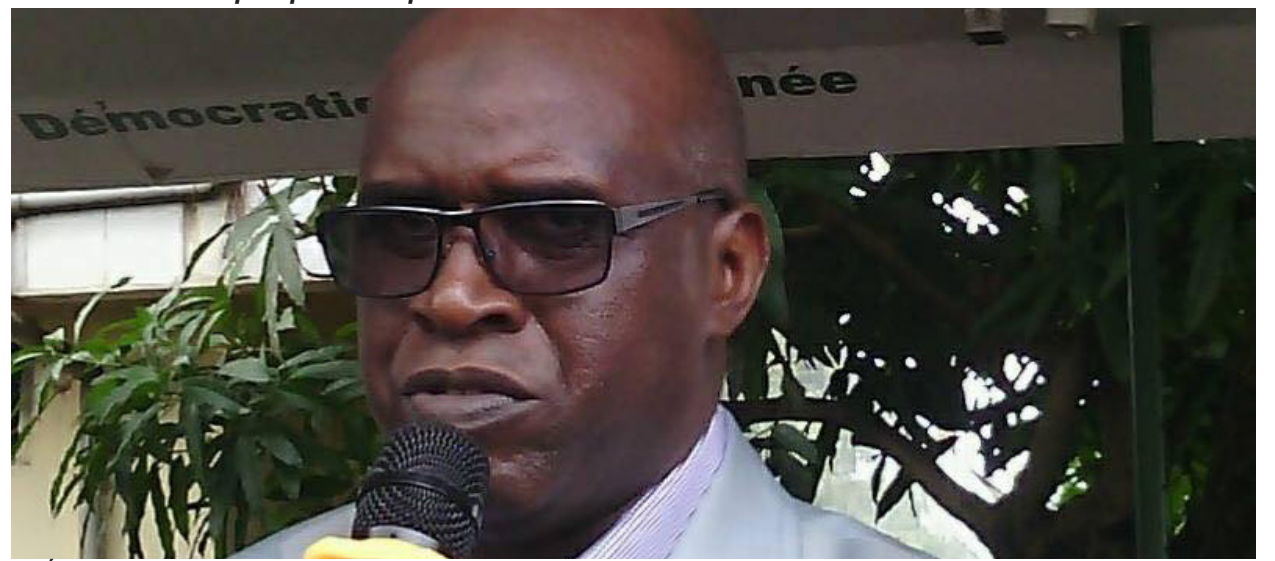
Le référendum annoncé pour le 25 septembre 2025 sera la première étape pour la sortie de la transition. Les dates de tenues d'élections législatives et présidentielles ne sont en revanche toujours pas connues.

RFI

Fodé Oussou à propos des inondations

« L'État doit prendre ses responsabilités... »

Les récentes inondations meurtrières enregistrées à Conakry ont fait réagir aussi bien les acteurs politiques que ceux de la société civile. Lors de l'assemblée générale de l'UFDG qui s'est tenue le samedi 02 août 2025, son vice-président, Dr Fodé Oussou Fofana, a non seulement dénoncé l'incivisme de certains citoyens mais aussi pointé la part de responsabilité des autorités dans cette situation dramatique qui aurait pu être évitée.



« Évidemment, il ne s'agit pas seulement de présenter une minute de silence. Il faut quand même dire que c'est inacceptable. Il faut situer les responsabilités. Parce que chaque année, nous constatons la même situation. Des Guinéens continuent à perdre la vie à cause de ces problèmes d'inondations. Il faut situer les responsabilités. On ne peut pas passer ça en pertes et profits. Pourquoi ? Il faut dénoncer ceux qui déversent les déchets dans les fossés. Il faut les dénoncer. Les citoyens qui déversent les déchets dans les fossés, nous disons que c'est inacceptable. Il faut dénoncer. Il faut dénoncer ceux qui construisent dans les bas-fonds. Il faut aussi dénoncer avec vigueur ceux qui

attribuent des terrains sur les zones inondables. C'est en toute responsabilité, et ils savent les risques qu'il y a là-dessus. Il faut dénoncer ceux qui sont chargés de nettoyer les caniveaux. C'est leur responsabilité. Il faut dénoncer ceux qui continuent à remblayer les bas-fonds, les endroits à risques, et qui continuent à les vendre à cause de l'argent. Il faut dénoncer le fait que cette situation est inacceptable », a martelé Dr Fodé Oussou Fofana à l'AG de l'UFDG. Pour lui, l'État doit jouer pleinement son rôle pour éviter que ces genres de drames se reproduisent dans notre pays. « L'État doit prendre ses responsabilités. L'État, c'est l'ensemble de toutes les institutions qui incarnent la vie d'une nation.

Il faut absolument qu'on identifie maintenant ceux qui sont responsables de ça, et que des sanctions soient prononcées. On est tout à fait d'accord que la Guinée est un pays riche. En Guinée, nous avons tout ce qu'il faut pour que nous soyons heureux. Mais notre argent doit être utilisé convenablement. L'État doit prendre ses responsabilités. Nous attendons une déclaration de l'État pour situer les responsabilités, et ceux qui sont à l'origine de ça doivent être sanctionnés pour qu'on ne répète plus en 2026, au mois de juin, juillet, août, la même situation qu'en 2025 », dira le vice-président de l'UFDG à l'AG de sa formation politique.

Kaba Kankoula

Vers le référendum constitutionnel

La Direction Générale des Élections met en place un Comité Inter-Parties

Le mercredi 06 août 2025, en prélude à l'organisation du scrutin référendaire du 21 septembre prochain, le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD), à travers la Direction Générale des Élections (DGE), a mobilisé, à la plage de Camayenne, les acteurs sociopolitiques pour la mise en place du Comité Inter-Parties ou cadre de concertation technique d'information et d'échange de tous les acteurs sociopolitiques.



Il faut noter que ce comité, une fois mis en place, permettra à la Direction Générale des Élections d'informer, d'échanger et de recueillir les avis et les suggestions des partis politiques, de la société civile, des institutions nationales, mais également des partenaires techniques et financiers sur les différentes étapes du processus électoral.

À ceux qui pensent que cette initiative est venue un peu tard, la Directrice Générale des Élections, Mme Camara Djenebou Touré a précisé : « Je ne pense pas que ce soit tard parce que la

DGE vient d'être installée comme l'organe gouvernemental en charge de l'organisation du scrutin référendaire.

Une fois que les choses ont été faites dans les normes, parce qu'il y a une loi fixant les modalités d'organisation du référendum constitutionnel qui crée la Direction Générale comme étant l'organe gouvernemental au sein du MATD. Cet organe est placé sous l'autorité du ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation. Après notre installation, il fallait qu'on travaille à ce que le processus soit beau-

coup plus inclusif, mais de façon technique».

Et parlant de l'absence de certains partis politiques qui ne sont pas autour de la table, l'ancienne DNAPAE a dit ceci : « Vous comprenez qu'il y a trois ans que nous sommes sur un processus d'évaluation des partis politiques. Aujourd'hui, nous avons commencé, si vous étiez à la publication des résultats récemment sur l'évaluation, on a commencé de 46, on est passé à 77, 99 partis politiques qui se sont régularisés. Aujourd'hui, on est à 126 partis politiques qui se sont régularisés. Il y en a qui n'ont pas encore fini de faire leur régularisation. Une fois qu'ils vont être régularisés, ils vont rejoindre le groupe».

Considérés jusqu'ici comme les trois poids lourds de la scène politique guinéenne, le RPG Arc-en-ciel d'Alpha Condé, l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG) de Cellou Dalein Diallo et l'Union des Forces Républicaines (UFR) de Sidya Touré n'ont pas pris part à cette rencontre, pour des raisons qui leur sont propres.

Mamadou Oury

Médias

Les dessous de la grogne des journalistes de Télé 24

Le lundi 04 août 2025, les journalistes et chroniqueurs de Télé 24 ont décidé d'aller en grève pour dénoncer entre autres les salaires impayés, les renvois abusifs et flou total sur l'identité de leur nouvel employeur. Ils se disent déterminés à rester campés sur leur position jusqu'à la satisfaction de leurs revendications.



« Cela fait maintenant six mois que nous travaillons sans être payés. Et malgré nos multiples alertes, rien ne bouge », a martelé le porte-parole du collectif des grévistes, Abdoulaye Kaback Camara. A l'en croire, la situation au niveau de cette chaîne se serait aggravée depuis juillet 2024, après la présentation d'un certain Bangaly, désigné par appel téléphonique comme représentant du nouveau propriétaire. « On nous demande de traiter avec des personnes dont nous ne savons rien. Pas même qui détient réellement Télé 24 aujourd'hui. Cette opacité est inadmissible », dénonce le collectif dans une déclaration. Comme indiqué plus haut, ces journalistes s'insurgent contre ce qu'ils considèrent comme une réduction arbitraire des salaires, la mise à l'écart de certains employés, les pressions internes et les décisions jugées brutales... Un doigt accusateur

est pointé vers un certain Bangaly Biramou qui serait à l'origine de choix ayant accentué les souffrances du personnel. Les travailleurs de Télé 24 exigent par conséquent le paiement intégral et sans délai des salaires impayés (4 à 6 mois) et une rencontre formelle avec le véritable propriétaire de la chaîne, seul interlocuteur crédible, à leurs yeux. Ils préviennent par ailleurs que sans la satisfaction rapide de leurs exigences, d'autres actions seront envisagées, tout en lançant un appel à la solidarité à l'ensemble de la profession et aux autorités compétentes, afin qu'ils soient rétablis dans leurs droits. « Nous ne demandons rien d'extraordinaire. Nous voulons juste travailler dans la dignité, avec le respect de nos droits fondamentaux », ont-ils fait savoir. A noter que la convention collective des journalistes est en cours de finalisation. Espérons vivement que ce document, une fois finalisé, permettra de mettre un terme au calvaire des journalistes au sein de leurs organes respectifs.

Kaba Kankoula

Transition

Cinq ministres font leur entrée dans le gouvernement Bah Oury

Le visage du nouveau gouvernement sous le CNRD s'est élargi. De vingt-neuf, le nombre de ministères passe désormais à trente-quatre en Guinée. Après avoir scindé certains départements ministériels, le président de la transition a nommé de nouveaux ministres aux postes créés. Il s'agit de Mamadou Cellou Baldé (ministre de la Jeunesse) ; Mariama Ciré Sylla (ministre de l'Agriculture) ; Fassou Théa (ministre de la Pêche et de l'Economie numérique) ; Namory Camara (ministre de l'Energie) et Laye Sékou Camara (ministre de Infrastructures et des Travaux publics).



Ces nouveaux cadres du gouvernement dirigé par Amadou Oury Bah ont officiellement été installés dans leurs fonctions respectives à la date du vendredi 1er août 2025. Chacun en ce qui le concerne, s'est engagé à honorer les engagements de son ressort. Traditionnellement, le Ministre secrétaire général du gouvernement, Tamba Benoit Kamano a présidé à tour de rôle, la cérémonie de passation de témoin et de prise de fonction des ministres sortants et entrants des départements cités plus haut.

L'Agriculture :

Nommée à la tête du Ministère de l'Agriculture, la ministre entrante

a remercié le Général Doumbouya pour la confiance placée en elle et l'opportunité qui lui est offerte de servir la nation. Elle a insisté sur la nécessité de faire de l'agriculture un secteur générateur d'emplois et de revenus. Mariama Ciré Sylla a aussi souligné l'importance de créer un climat propice à l'investissement privé, tout en favorisant l'inclusion des femmes rurales et des jeunes maillons essentiels du développement agricole à travers un accès facile à la terre, à la formation, aux nouvelles technologies et à la digitalisation du secteur ; la transformation locale des produits agricoles ; l'amélioration de la logistique, l'intégration des

zones agricoles dans le corridor de développement de Simandou.

La Pêche :

Le nouveau ministre de la Pêche et de l'Économie maritime qui était jusque-là conseiller à la Primature, a exprimé sa reconnaissance et sa détermination à œuvrer pour la continuité. Fassou Théa se dit conscient du défi qui l'attend.

« Je mesure l'honneur et la lourde responsabilité que représente cette charge et je tiens à exprimer toute ma gratitude à Son excellence, le Général d'armée Mamadi Doumbouya, pour sa confiance renouvelée. Cependant, les défis sont nombreux, dont entre autres la lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée, la préservation des ressources halieutiques et la biodiversité marine, la modernisation des infrastructures de débarquement et de transformation, ainsi que de la digitalisation, l'amélioration des conditions de vie des acteurs du secteur, la coordination efficace avec les collectivités et les partenaires techniques. Mais ces défis sont aussi des opportunités pour créer des milliers d'emplois décents, renforcer notre ba-

lance commerciale, valoriser les chaînes de valeurs halieutiques et asseoir notre leadership régional dans la gouvernance maritime. Je m'engage à diriger cette institution avec rigueur, éthique et transparence, dans l'esprit de collégialité et dans une logique de résultats concrets au bénéfice des populations guinéennes », a déclaré Fassou Théa.

Jeunesse :

Au ministère de la Jeunesse, c'est un ancien cadre de l'UFDG qui prend désormais les rênes. L'ancien coordinateur des fédérations de l'UFDG de l'intérieur s'est dit reconnaissant envers le président de la transition. Après avoir rendu hommage à l'homme du 05 septembre, Mamadou Cellou Baldé a décliné les grandes lignes de son action à la tête du ministère qui concerne en partie à l'insertion socio-professionnelle des jeunes guinéens.

« Je lance un appel solennel à la jeunesse guinéenne : mobilisons-nous et engageons-nous pleinement dans la vision de refondation portée par le Général Mamadi Doumbouya. L'avenir de la Guinée repose sur notre dynamisme et notre sens de responsabilité. Il ne s'agit plus de se plaindre ou de se contenter de discussions dans les cafés autour du thé. Il est temps de prendre notre destin en main pour le développement de notre chère nation », a-t-il exhorté.

Energie :

Le nouveau Ministre, Namory

CAMARA a également exprimé sa profonde gratitude au Président de la République, le Général d'Armée Mamadi Doumbouya pour gérer les destinées de ce Ministère, avant de décliner ses trois axes prioritaires : accès universel à l'électricité ; bonne Gouvernance et gestion transparente ; renforcement des compétences et des capacités. Namory CAMARA a aussi réaffirmé sa volonté de mobiliser les investissements, de promouvoir les partenariats public-privé et de mener à bien la transition énergétique, afin d'offrir à chaque Guinéen une énergie fiable, durable et accessible. Avec cette nouvelle impulsion, le Ministère de l'Énergie confirme son engagement à bâtir un secteur énergétique moderne, performant et au service du développement durable de la Guinée.

Infrastructures et travaux publics :

Le ministre entrant, Laye Sékou CAMARA a, lui aussi, mis en exergue toute sa reconnaissance au Président de la République pour la confiance placée en lui, avant d'exprimer sa détermination à poursuivre l'élan de développement et surtout à multiplier les efforts pour la modernisation des infrastructures routières du pays.

Par ailleurs, il a mis l'accent sur l'importance de la collaboration et de la synergie d'action pour atteindre les objectifs assignés au département.

Samuel Demba. D

Tchad

Les doutes qui entourent les circonstances de la mort de Fulbert Mouanodji persistent

Après la mort de Fulbert Mouanodji samedi, dont les images violentes ont circulé sur les réseaux sociaux, des zones d'ombre demeurent sur les circonstances du drame, nourries par la famille du haut fonctionnaire qui refuse de croire à un suicide. Face à l'émotion et aux interrogations que suscite cette affaire, la classe politique tchadienne réagit et questionne, elle aussi, l'enquête menée par le parquet général.



La mort tragique d'un haut fonctionnaire d'État tchadien secoue toujours le pays depuis samedi, jours où le corps brûlé de Fulbert Mouanodji a été retrouvé dans les rues d'Abéché, au nord-est du pays. Cet ancien directeur de cabinet du gouverneur de l'Ennedi Est avait été récemment nommé à Amdjarass. Des photos et

des vidéos où on le voit titubant ou étendu à même le sol, dévêtu et le corps brûlé circulent sur les réseaux sociaux depuis plusieurs jours. Le vendredi, Fulbert Mouanodji avait publié sur son compte Facebook un message d'alerte : « Je suis en danger les amis ».

À ce stade de l'enquête, le procu-

reur en charge de l'affaire privilégie la thèse de la mort volontaire par immolation et écarte la piste criminelle. Mais sa famille ne croit pas au suicide, rapporte notre correspondante au Tchad, Nadia Ben Mahfoudh. La sœur cadette de Fulbert Mouanodji, Félicité Mouandondgonodji, n'en démord pas et assure que le matin du jour de sa mort, le haut fonctionnaire lui avait lancé : « ils m'ont déjà tué, adieu ».

Les zones d'ombre vont être levées pour que les familles soient rassurées et que la justice soit faite.

Au micro de RFI, le ministre tchadien de la Communication, Gassim Cherif, a tenu à « exprimer toutes nos condoléances à la famille, exprimer aussi notre compassion, notre consternation, notre émotion vis-à-vis de cet

événement qui est dramatique et tragique. C'est un événement épouvantable. Les images sont insupportables. »

Puis, en réaction à la médiatisation et l'indignation qui entoure cette affaire, le ministre a assuré que « toutes les autorités compétentes dans la province du Ouaddaï se sont saisies de cette affaire, et ils sont en train de mener les enquêtes pour faire la lumière. Et toutes les zones d'ombre vont être levées pour que les familles soient rassurées et que la justice soit faite. Qu'est-ce qui a motivé cet acte ? Qui est derrière cet acte ? Pourquoi il n'y a pas eu d'autopsie ? »

« Comment inhumer Fulbert sans d'abord l'avis préalable de sa famille ? Pourquoi cette rapidité ? » L'enterrement de Fulbert Mouanodji a eu lieu dès dimanche à Abéché. Une raison de plus pour la famille de douter des circonstances de la mort, en plus de rendre difficile le deuil. « Nous avons demandé à entrer en contact avec son gouverneur pour demander que le corps soit rapatrié à Ndjamena, explique le cousin du défunt, Nadjam Djangambeli. Il nous a fait savoir que

le procureur allait faire le constat le matin et que le corps ne pouvait pas tenir. Ils ont remis le corps à l'inhumation. Comment inhumer Fulbert sans d'abord l'avis préalable de sa famille ? Pourquoi cette rapidité ? »

De quoi faire réagir l'actuel opposant et ancien Premier ministre, Albert Pahimi Padacké : « Naturellement, la version donnée par le parquet général d'Abéché questionne par l'empressement de conclure au suicide sans une enquête préalable sérieuse et convaincante, assène-t-il. [...] Cela méritait que le temps soit pris sérieusement pour que les zones d'ombre soient levées. Là, les Tchadiens s'interrogent. Des doutes émergent sur la toile. »

Les proches de Fulbert Mouanodji organisent un rassemblement en son honneur devant la maison familiale ce jeudi.

RFI



Décrets

Le président Mamadi Doumbouya nomme plusieurs cadres au MATD

Le mercredi 6 août 2025, le président de la transition, le général Mamadi Doumbouya, a nommé plusieurs cadres au sein du ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation. C'était dans un décret lu à la télévision nationale.



1- Conseiller principal, Dr Mama-di Yamori Condé, administrateur civil, matricule 592-721 F,

2- Conseiller politique, monsieur Aziz Diop, administrateur civil, matricule 583-152 R,

3- Conseiller juridique, Dr Kalil Aissata Keïta, enseignant chercheur, matricule 337-497 V

4- Conseillère chargée de mission, Mme Nansira Sanguiana Camara, administratrice civile, matricule 322-900 H

5- Conseiller chargé de la gouvernance territoriale participative, monsieur Ousmane Sacko, administrateur civil, matricule 585-890 Q

6- Inspecteur général, monsieur Cécé Loua, juriste, matricule 198-269 S,

7- Inspecteur général adjoint, monsieur Mamoudou Condé, économiste, matricule 242-208 E

8- Directeur général du Bureau de Stratégie et de Développement, monsieur Oumar I Sano, linguiste, matricule 250-945 T

9- Directeur général adjoint du Bureau de Stratégie et de Développement, monsieur Mamadou Saliou Woura Diallo, gestionnaire, matricule 266-006 S

10- Directeur national de l'administration du territoire, monsieur Mohamed Lamine Doumbouya, administrateur civil, matricule 200-814 M

11- Directeur national adjoint de l'administration du territoire, monsieur Moustapha Barry, administrateur civil, matricule 190-202 J,

12- Directeur national des collectivités locales, Dr Mohamed Faro, géo-économiste, matricule 212-334 N,

13- Directeur national adjoint des collectivités locales, monsieur Is-

siaga 2 Sylla, sociologue, matricule 211-648 J,

14- Directrice nationale de la promotion et de la régulation des organisations non-gouvernementales et mouvements associatifs, Mme Delphine Ouendouno, juriste, matricule 245-994 M,

15- Directeur national adjoint de la promotion et de la régulation des organisations non-gouvernementales et mouvements associatifs, monsieur Cheikh Alioune Diallo, administrateur des affaires,

16- Directeur national des libertés publiques et des frontières, monsieur Moriba Magassouba, juriste, matricule 250-989 J,

17- Directrice nationale adjointe des libertés publiques et des frontières, madame Aminata Sobra Bangoura, administratrice des affaires, matricule 268-201 P,

18- Directeur général des affaires politiques, monsieur Soumaïla Dioubaté, politologue, matricule 305-734 S,

19- Directeur général adjoint des affaires politiques, monsieur Alpha Issiaga Diallo, administrateur civil, matricule 229-979 X,

20- Directeur général de la promotion, de la citoyenneté et de la paix, monsieur Amirou Diawara, juriste, matricule 279-100 C,

21- Directrice générale adjointe de la promotion, de la citoyenneté et de la paix, madame Oumou

Mara, juriste, matricule 262-759 X,

22- Directeur général de l'Agence nationale d'assainissement et de salubrité publique, monsieur Mamoudou Diané, économiste spécialisé en administration socio-économique et en développement durable,

23- Directeur général adjoint de l'Agence nationale d'assainissement et de salubrité publique, monsieur Moussa Yes Kaba, économiste,

24- Directeur général du Centre national de formation et de perfectionnement des cadres et élus locaux, monsieur Mamadi Magassouba, administrateur civil, matricule 246-501 J,

25- Directeur général adjoint du Centre national de formation et de perfectionnement des cadres et élus locaux, monsieur Mamadi Camara, linguiste, matricule 246-379 J,

26- Directeur général de l'Agence nationale de gestion des urgences et catastrophes humanitaires, monsieur Lancei Touré, journaliste,

27- Directeur général adjoint de l'Agence nationale de gestion des urgences et catastrophes humanitaires, monsieur Tchéko Nicolas Millimouno, administrateur des affaires,

28- Directeur général du Service national d'aménagement des points d'eau, monsieur Aladji Fodé Kaba,

29- Directeur général adjoint du Service national d'aménagement des points d'eau, monsieur Mohamed Touré, ingénieur génie rural, matricule 250-770 T,

30- Directeur général de l'Office national de l'état civil et de l'identification, monsieur Kemoko Dioubaté, maîtrise en lettres modernes, matricule 297-060 V,

31- Directeur général adjoint de l'Office national de l'état civil et de l'identification, monsieur Alpha Kabiné Condé, ingénieur en système d'information et de base de données biométriques,

32- Directeur du Service national d'appui à la garde communale, monsieur Jean-Félix Bangoura, ingénieur agronome,

33- Directeur adjoint du Service national d'appui à la garde communale, monsieur Fodé Bangaly Condé, sociologue,

34- Secrétaire exécutif de la Commission interministérielle de pilotage de la lettre de politique nationale de décentralisation et de développement local, LPNDDL, madame Fatoumata Nembourou Diallo, administratrice civile,

35- Secrétaire exécutif de la Commission nationale des frontières, Dr Cheikh Sidya Diabaté, matricule 209-943 H,

36- Secrétaire exécutif adjoint de la Commission nationale des frontières, monsieur Mohamed Diara, chimiste, matricule 298-795 C,

37- Secrétaire exécutif de la Commission nationale d'intégration et de suivi des réfugiés, monsieur Koïkoï Béavogui, biologiste, matricule 213-122 P,

38- Secrétaire exécutif adjoint de la Commission nationale d'intégration et de suivi des réfugiés, madame Aïssatou Sidibé, gestionnaire, matricule 310-656 G,

Mamadou Oury

Inondations meurtrières à Conakry

La compassion et l'appel du Système des Nations unies en Guinée

Les inondations dévastatrices ont causé récemment la mort d'au moins 15 personnes à Conakry. Suite à cette catastrophe, le Système des Nations unies en Guinée a exprimé sa solidarité avec les victimes, appelant à un engagement collectif pour une réponse humanitaire immédiate et des actions durables face aux risques climatiques.



C'est à travers un communiqué conjoint publié lundi 4 août 2025 que l'ONU adressé ses condoléances aux familles des victimes des inondations, avant de réaffirmer son soutien indéfectible aux autorités nationales et aux com-

munités affectées.

Si l'on s'en tient aux chiffres fournis par l'Agence Nationale de Gestion des Urgences et Catastrophes Humanitaires (ANGUCH), quinze personnes auraient perdu la vie, dont cinq

enfants. Sans oublier les dégâts matériels importants qui ont été enregistrés dans plusieurs quartiers de Conakry ainsi qu'à l'intérieur du pays. Dans le communiqué du Système des Nations unies, l'on souligne que les

populations les plus vulnérables, installées dans des zones à haut risque, sont les premières victimes de cette catastrophe, illustrant une fois de plus la nécessité pressante d'investir dans des infrastructures de prévention adaptées.

Il appelle par ailleurs à une mobilisation collective autour de quatre priorités majeures : l'assistance humanitaire immédiate aux populations sinistrées ; la relocalisation digne et planifiée des habitants de zones inondables ; le renforcement des infrastructures d'assainissement et de drainage ; l'adoption d'un urbanisme résilient et inclusif, intégrant la gestion des risques climatiques. Cette crise s'inscrit dans un contexte global d'aggravation des phénomènes climatiques extrêmes, comme l'a rappelé le Secrétaire général des Nations unies, António Guterres, le 22 juillet dernier : «Pendant ce temps, des vies et des moyens de subsistance sont anéantis par la crise climatique [...]. Il y va de la sécurité énergétique et de la sécurité des personnes. » Le Système des Nations Unies

en Guinée a ainsi réaffirmé son engagement à long terme auprès du pays, tant pour répondre aux urgences que pour accompagner la mise en œuvre de solutions durables.

« Cela inclut notamment le développement de systèmes d'alerte précoce, la prévention des risques et le renforcement de la résilience des communautés locales, en mettant l'accent sur l'inclusion des populations les plus exposées », lit-on dans le communiqué du Système des Nations unies en Guinée.

Kaba Kankoula

Lire l'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu

Lisez le journal
numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Présidentielle au Cameroun

Maurice Kamto ne pourra pas être candidat

Le Conseil constitutionnel a rejeté mardi 5 août le recours de Maurice Kamto, le considérant comme « non fondé ». Le candidat du Manidem et principal opposant au président Paul Biya ne pourra donc pas prendre part à l'élection présidentielle du 12 octobre 2025.



Pour Maurice Kamto, la sanction est tombée tel un couperet. Le candidat du Manidem ne prendra pas part à l'élection présidentielle du 12 octobre 2025 au Cameroun. Son recours devant les juges du Conseil constitutionnel a été rejeté ce mardi 5 août. L'instance a confirmé la première invalidation prononcée le 26 juillet par le Conseil électoral. Cette sanction est définitive, les décisions du Conseil constitutionnel n'étant susceptibles d'aucun recours.

C'est l'épilogue d'un long feuilleton entamé depuis un an sur les moyens dont disposait l'ancien président du MRC (Mouvement pour la Renaissance du Cameroun) pour soutenir son ambition pour cette présidentielle de 2025, explique notre correspondant à Yaoundé, Polycarpe Essomba. Maurice Kamto, dans un premier temps, soutenait que son parti d'alors, le MRC remplissait toutes les conditions pour l'in-

vestir comme candidat, malgré le boycott des élections municipales et législatives de 2020 et en dépit du fait qu'il ne disposait pas d'élus.

Mais face à la menace persistante d'une invalidation sous la bannière du MRC, avancée régulièrement par le ministère de l'Administration territoriale, Maurice Kamto a fait appel, courant juillet 2025, au Manidem pour porter sa candidature. Une démarche qui a été aussitôt contrariée par une autre candidature émanant de la même formation politique. Le Manidem s'est ainsi retrouvé avec deux candidatures, ce que proscriit la loi électorale.

L'intense plaidoyer effectué ce lundi 4 août devant les membres du Conseil constitutionnel par Maurice Kamto et ses avocats pour tenter de sauver sa candidature n'a pas suffi. Il sera donc absent de l'élection présidentielle.

RFI

Brésil

Un juge ordonne l'assignation à résidence de l'ex-président Jair Bolsonaro

Un juge de la Cour suprême du Brésil a ordonné lundi 4 août 2025 l'assignation à résidence de l'ex-président Jair Bolsonaro, pour s'être exprimé sur les réseaux sociaux en dépit d'une interdiction liée à son procès pour tentative de coup d'État.



Le juge Alexandre de Moraes, chargé du procès Bolsonaro à la Cour suprême, dénonce un « non-respect réitéré des mesures imposées » à l'ancien président d'extrême droite (2019-2022). En cause, selon le magistrat : des interventions à distance de Jair Bolsonaro lors de manifestations de son camp dimanche à travers le pays, qui ont été ensuite relayées par des personnalités de son bord sur les réseaux sociaux. L'ancien dirigeant, 70 ans, était le grand absent de ces manifestations.

Visé par une enquête pour obstruction présumée à son procès pour tentative de coup d'État, il est contraint depuis la mi-juillet de porter un bracelet électronique, de rester chez lui soir et week-end, et il lui est interdit de s'exprimer sur les réseaux sociaux, directement ou par le biais de tiers. Lundi, il lui a également été inter-

dit d'utiliser tout téléphone mobile, qu'il s'agisse du sien ou d'un appareil appartenant à d'autres personnes. Toute visite à son domicile est également proscrie, mis à part de ses avocats.

Ce nouveau rebondissement spectaculaire a lieu alors que la situation judiciaire de Jair Bolsonaro est au cœur de vives tensions entre Brésil et États-Unis. Le 30 juillet, le département américain du Trésor a infligé des sanctions financières au juge Moraes. Le même jour, le président Donald Trump a invoqué une « chasse aux sorcières » visant son allié d'extrême droite pour justifier une surtaxe douanière de 50% sur certains produits brésiliens exportés vers les États-Unis. La mesure doit entrer en vigueur le 6 août.

« La justice est la même pour tous »

« Comme je l'ai affirmé de façon réitérée, la justice est aveugle,

mais elle n'est pas idiote », a martelé le juge Moraes pour justifier ces nouvelles mesures. « La justice est la même pour tous. Un accusé qui viole délibérément les mesures qui lui sont imposées – pour la deuxième fois – doit en subir les conséquences judiciaires », a insisté ce magistrat à la fois puissant et clivant.

Le juge Moraes lui reproche spécifiquement le fait qu'un échange téléphonique avec son fils aîné Flavio Bolsonaro durant les manifestations en son soutien dimanche ait été publié sur les réseaux sociaux. Au moment de cet appel, le sénateur Flavio Bolsonaro se trouvait sur une estrade, face à des milliers de manifestants, à Rio de Janeiro.

Jair Bolsonaro est actuellement jugé à la Cour suprême pour tentative de coup d'État pour se maintenir au pouvoir malgré sa défaite face au président actuel de gauche Luiz Inacio Lula da Silva en 2022. Déjà inéligible jusqu'en 2030 pour désinformation sur le système de vote électronique, il risque plus de 40 ans de prison à l'issue de son procès attendu dans quelques semaines.

RFI

Lisez le journal
numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.